

RCS : GUERET Code greffe : 2301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GUERET atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00074 Numéro SIREN : 521 831 438 Nom ou dénomination : A LA PORTE SAINT JEAN

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2021 sous le numéro de dépôt 987

Du 01/01/2020 Au 31/12/2020

Net

Вен. о.е. сибирь
Конференция 1. Карпен

Compte de résultat simplifié

État exprimé en €

					Du 01/01/2020 Au 31/12/2020		Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		209		210			
	- Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
	Production vendue :		217		218	360 988,43	483 188,17	
	- Services							
	Production stockée				222			
	Production immobilisée				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226	31 875,00	1 000,00	
Autres produits					230	38 073,60	9 247,87	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	430 937,03	493 436,04	
Charges d'exploitation	Achats de marchandises				234	61 846,26	82 415,36	
	Variation de stock (marchandises)				236	8 305,90	22 821,18	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)				240			
	Autres charges externes				242	158 667,13	199 729,21	
	Impôts, taxes et versements assimilés				244	14 421,97	10 380,89	
	Rémunérations du personnel				250	130 221,10	148 468,05	
	Charges sociales				252	30 813,11	24 137,58	
	Dotations aux amortissements				254	28 162,99	8 545,44	
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges	Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		262	261,94	6,41	
		Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	432 700,40	496 504,12	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION					270	-1 763,37	-3 068,08	
Produits et charges divers	Produits financiers			(III)	280	94,14		
	Produits exceptionnels			(IV)	290		7 900,00	
	Charges financières			(V)	294	3 500,66	4 097,65	
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes	347		(VI)	300	450,00	220,30
		Dont amortissement exceptionnel des 25% des constructions nouvelles	348					
Impôts sur les bénéfices					(VII)	306		
BENEFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	-5 619,89	513,97	
B- RÉSULTAT FISCAL					312	-5 619,89	314	513,97
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit col. 2								
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles*				324			
Dédutions	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	0,00	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	0,00	330	
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone france urbaine (44 octies et octies A)	987		127	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		138	
	Divers dont ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		346	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Perte col. 2	352	354	-5 619,89
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprise I.S. seulement)				356			
	Déficit antérieurs reportables* :			dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col.1 Déficit col.2	370	372	-5 619,89
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381		Exonérations ou abattements* entreprises nouvelles ou ZFU	380		n° du centre de gestion agréé :	388
Montant de la T.V.A. collectée		374		Effectif moyen du personnel*	376		Effectif affecté à l'activité artisanale	861
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :		378		Montant des prélèvements personnels de marchandises*	399			

Ben cope entité de l'artisan
J. Kaupman

SAS A LA PORTE SAINT JEAN

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE

L'an deux mille vingt et un , et le trente juin à vingt heures trente,

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, afin que, conformément aux dispositions légales réglementaires et statutaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, et vous rendre compte de l'activité de votre Société au cours du dit exercice.

Les associés entrant en séance ont signé une feuille de présence suivant laquelle, sont présents, ou représentés :

- Madame Janine JEANGUENIN, propriétaire de une action de 10 €,	ci	1,
- Monsieur François JEANGUENIN, propriétaire de une action de 10 €,	ci	1,
- Madame Alima MBOTY, propriétaire de quarante neuf actions de 10 €,	ci	49,
- Madame Rosa PRESTILEO, propriétaire de neuf actions de 10 €,	ci	9,
- Madame Nathalie ROUER, propriétaire de neuf actions de 10 €,	ci	9,
- Madame Agnès TREBUJAIS, propriétaire de neuf actions de 10 €,	ci	9,
- Monsieur Georges Rodin PRECIS, propriétaire de 22 actions de 10 €,	ci	22,

Total des parts représentées, 100 actions de 10 € soit un capital de 1000 €

L'Assemblée est présidée par Madame Janine JEANGUENIN, en qualité de Présidente.
Monsieur François JEANGUENIN est appelé aux fonctions de Secrétaire.

La Présidente constatant que la totalité des parts composant le Capital Social est présente ou représentée, déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer.

Elle donne ensuite lecture de l'ordre du jour libellé ainsi qu'il suit :

- rapport de la Gérance sur la situation et l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé et clos le 31 décembre 2020,
- examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Elle dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- l'inventaire,
- le compte de résultat, le bilan et annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- le rapport de la Gérance sur les opérations de l'exercice qui reste annexé au présent procès verbal,
- le texte des résolutions proposées.

La Présidente fait alors procéder à la lecture du rapport de la Gérance.

La discussion est alors engagée, au cours de laquelle les précisions qu'ils réclament sont données aux associés.

Lorsque les débats sont clos, personne ne demandant plus la parole, les projets de résolutions sont mis aux voix.

pour copie certifiée conforme
Jeanpierre

Première résolution :

Les associés réunis en Assemblée Générale Annuelle Ordinaire reconnaissent avoir été régulièrement convoqués à la présente Assemblée dans les formes et délais, reconnaissent avoir été mis à même d'exercer leur droit de communication tant permanent que spécial aux Assemblées Générales Annuelles Ordinaires, et que les documents correspondants ont été mis à leur disposition dans les formes et conditions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Elle constate qu'aucune question n'a été posée préalablement à la tenue de l'Assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

Les associés approuvent le rapport de la Présidente sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Ils approuvent également le compte de résultat, bilan et annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Ils confèrent à la Présidente tout pouvoir pour mener à bien la politique commerciale de la SAS, pour la continuité de son activité.

Ils donnent à la Présidente, quitus de sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et la décharge de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

La collectivité des associés réunis en Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à la somme de -5620 € de la manière suivante :

- Le déficit net de -5620 € sera viré au compte « 119 - Report à nouveau » qui présente actuellement et suite aux pertes successives, un solde débiteur de 18975 €.

Après l'écriture de virement le solde du compte « 119 - Report à nouveau » présentera donc un solde débiteur de 24595 €.

- Le solde du compte « 10688 - Réserves diverses » reste donc identique et se monte à la somme de 24427 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés confère tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant la présente délibération, en vue d'accomplir toute formalité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

La Présidente

J. JEANGUENIN

*Pour copie
certifié conforme*
J. Jeanguenin

SAS A LA PORTE SAINT JEAN

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Du 30 juin 2021

TEXTE DES RESOLUTIONS

Première résolution :

Les associés réunis en Assemblée Générale Annuelle Ordinaire, reconnaissent avoir été régulièrement convoqués à la présente Assemblée dans les formes et délais, reconnaissent avoir été mis à même d'exercer leur droit de communication tant permanent que spécial aux Assemblées Générales Annuelles Ordinaires et que les documents correspondants ont été mis à leur disposition dans les formes et conditions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Deuxième résolution :

Les associés approuvent le rapport de la Présidente sur les comptes de l'exercice écoulé. Ils approuvent également le compte de résultat, bilan et annexes au 31 décembre 2020. Ils donnent à la Présidente quitus de sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la continuité de sa gestion pour l'exercice suivant et la décharge de son mandat.

Troisième résolution :

La collectivité des associés réunie en Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à la somme de -5620 euros de la manière suivante :

- Le déficit net de -5620 € sera viré au compte « 119 - Report à nouveau » qui présente actuellement et suite aux pertes successives, un solde débiteur de 18975 €. Après l'écriture de virement le solde du compte « 119 - Report à nouveau » présentera donc un solde débiteur de 24595 €.
- Le solde du compte « 10688 - Réserves diverses » reste donc identique et se monte à la somme de 24427 €.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés confère tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant la présente délibération, en vue d'accomplir toute formalité.

Pour copie
certifiée conforme
J. Langueish

SAS A LA PORTE SAINT JEAN

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Du 30 juin 2021

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, afin que, conformément aux dispositions légales réglementaires et statutaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, et vous rendre compte de l'activité de votre Société au cours du dit exercice.

Nous vous précisons que les comptes de la Société soumis ainsi à votre approbation, ont été établis selon des formes et règlements en vigueur.

Le compte de résultat fait apparaître un déficit net de -5620 euros, après déduction des charges, amortissements et provisions, que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

1 – Rapport de gestion et d'activité au cours de l'exercice :

La Société poursuit normalement son activité.

2 – Convention visées à l'article 50 de la Loi sur les sociétés :

Les avances en compte courant consenties par les associés n'ont fait l'objet d'aucune rémunération.

3 – Affectation des résultats :

Pour l'exercice 2020, nous vous proposons d'affecter le résultat net de la manière suivante :

- Le déficit net de -5620 € sera viré au compte « 119 - Report à nouveau » qui présente actuellement et suite aux pertes successives un solde débiteur de 18975 €.

Après l'écriture de virement le solde du compte « 119 – Report à nouveau » présentera donc un solde débiteur de 24595 €.

- Le solde du compte « 10688 – Réserves diverses » reste donc identique et se monte à la somme de 24427 €.

4 – Quitus à la Présidente :

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la Présidente quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer et la continuité de sa gérance pour l'exercice suivant.

Fin du rapport.

*Bien coper
certifié conforme
J. Karpman*

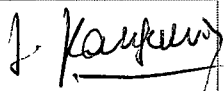
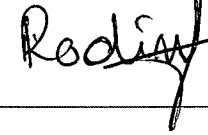
LISTE DES ASSOCIES

de

La Société par actions simplifiée « A LA PORTE SAINT JEAN »
Au Capital de 1000 euros (Mille Euros).

FEUILLE DE PRESENCE

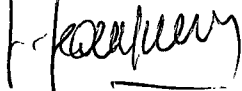
Assemblée Générale Annuelle Ordinaire
Du 30 juin 2021

N° d'ordre	NOM, PRENOM, DOMICILE	Nombre de parts	Nombre de voix	Emargement
1	JEANGUENIN Janine 2, Rue des Bains – 23300 LA SOUTERRAINE	1	1	
2	JEANGUENIN François 2, Rue des Bains – 23300 LA SOUTERRAINE	1	1	
3	MBOTY Alima 6 Bis, Rue Henri Naturel – 23300 LA SOUTERRAINE	49	49	
4	PRESTILEO Rosa 43, Avenue du Pont-Neuf 23300 LA SOUTERRAINE	9	9	
5	ROUER Nathalie 12, Route de Dun Le Palestel - Bridiers 23300 LA SOUTERRAINE	9	9	
6	TREBUJAIS Agnès Route de Barneige 23300 LA SOUTERRAINE	9	9	
7	PRECIS Georges Rodin 6 Bis, Rue Henri Naturel – 23300 LA SOUTERRAINE	22	22	
TOTAUX		100	100	

Certifiée exacte et véritable, la présente feuille de présence faisant apparaître associés présents ou représentés, porteurs de 100 parts exprimant un nombre égal de voix.

La Présidente :

J. JEANGUENIN



Le Secrétaire :

F. JEANGUENIN

pour copie, certifié conforme

